

CANTON de LUNERAY

COMMUNE DE LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vingt janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

Présents : M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme NIGER, M. LUCCHETA, Mme SUZANNE, M. PHILIPPE, Mme ROQUIGNY, Mme CANU, M. LARCHEVÊQUE, Mme ANTHORE, Mme ROSSITER

Absents excusés sans pouvoir : M. SERY, Mme GILLES

Absente excusée avec pouvoir : Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Mme ROSSITER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, une question est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements qu'il a reçus de l'UNCAFN pour la subvention annuelle ainsi que de plusieurs luneraysiens pour les colis de Noël.

Il informe également le conseil du chiffre de la population de Luneray au 1^{er} janvier 2020 : 2 248 habitants.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-un avis défavorable est donné sur le projet de parc éolien des communes de LONGUEIL et SAINT-DENIS-D'ACLON.

-le conseil municipal accepte de financer le projet chorale de l'école élémentaire prévoyant 11 interventions de l'école de musique Claude Debussy entre mars et juin 2020. Coût de l'opération : 1 980 €.

-les membres de la commission enseignement emmèneront les élèves de l'école élémentaire, qui le souhaitent, le samedi 8 février au cinéma de Veules les Roses pour assister à la projection de « DILILI à PARIS ». Le transport sera assuré par les cars Transdev Normandie.

-le 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque municipale sera célébré tout au long de l'année 2020. Le conseil municipal valide le programme d'animations composé d'expositions, de rencontres et de spectacles. Un budget exceptionnel de 3 000 € est affecté à l'opération.

-1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est créé au 1^{er} mars 2020 afin de faire bénéficier 1 agent communal d'un avancement de grade.

-le conseil municipal décide de revenir sur sa délibération du 16 décembre 2019 concernant l'emprunt d'une somme de 700 000 €. Au final, seuls 480 000 € seront empruntés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les remboursements se feront sur 25 ans à un taux fixe de 0.94%.

Le maire est chargé de lancer une nouvelle consultation de banques pour emprunter les 220 000 € restants.

-en complément des rues du Château et du Clos des Dix Acres, la réfection en 2020 de la rue du Chêne à Rirole et d'une partie de la rue de la Guillotine sera sollicitée auprès de la communauté de communes Terroir de Caux. Coût estimé des travaux : 123 412,35 € HT dont 50 % seront à la charge de la commune.

-afin de trouver des solutions au problème d'inondations dans la rue du Chêne à Rirole, le conseil municipal donne son accord pour confier à la SARL Ecotone Ingénierie (Le Havre) la réalisation d'une étude de gestion des eaux pluviales. Coût : 10 000 € HT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h27.